



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

RÉUNION (visio) DU 17 FÉVRIER 2021
Compte rendu

Une Réunion en visioconférence présidée par la Directrice départementale, s'est déroulée en matinée du 17 février 2021.

En introduction, Mme BRIGANT est revenue sur l'épisode météorologique de la semaine passée. **F.O. DGFIP29** était intervenu auprès de la Directrice pour demander des mesures adaptées à ce contexte, dont la banalisation des crédits horaires concernant les journées pour lesquelles les collègues avaient été autorisés à rejoindre leur domicile.

Sans se départir du cadre réglementaire, la Directrice a indiqué qu'elle allait demander localement aux chefs de services d'évaluer la possibilité d'accorder une autorisation d'absence exceptionnelle pour les agents qui sur ces journées d'intempéries auraient été empêchés de télétravailler et de se déplacer. Quant aux collègues n'ayant pas pu réaliser une journée entière, leur journée pourra être banalisée dans Sirius en rétablissant leur crédit journalier à hauteur de leur module horaire journalier.

Concernant le point sanitaire au niveau de la DDFIP29, la situation est quasi sans changement par rapport à la semaine précédente, 1 cas contact ayant été recensé dans la sphère privée.

Concernant le télétravail, 50% des agents sont désormais équipés, avec une potentialité supplémentaire de 180 micro portables non attribués. La Directrice a insisté sur la montée en puissance du dispositif par anticipation d'une éventuelle dégradation de la situation sanitaire. En perspective d'une campagne IR 2021 dont il n'est pas exclu qu'elle puisse se dérouler pour grande partie à distance, notamment en cas de confinement, la Directrice a indiqué observer une vigilance sur l'équipement des agents au sein des SIP.

F.O.- DGFIP a rappelé son attention sur le télétravail s'agissant d'un dispositif qui participe à l'objectif de freiner la circulation du virus. Pour autant, et alors que le Directeur Général a appelé à « maximiser » le télétravail, nous rappelons qu'il ne serait pas bon de considérer le sujet sous le seul angle des chiffres, et ce, afin de répondre à la commande nationale..

Comme **F.O.- DGFIP** l'a maintes fois rappelé, l'isolement du télétravailleur, le délitement du collectif, les difficultés à séparer sphère professionnelle et privée, peuvent être autant de dommages collatéraux du télétravail..

Pour **F.O.-DGFIP**, l'amplification du dispositif ne doit pas s'accompagner de pressions contre productives pour forcer certains agents à télétravailler mais à l'inverse, des prétextes divers ne doivent pas conduire à empêcher celles et ceux qui le souhaitent de pouvoir bénéficier de ce type d'organisation !

Lors de cette visioconférence, **F.O.-DGFIP** est intervenu sur le NRP en lien notamment avec le lancement récent par la DG du mouvement sur les postes comptables de catégories C2 et C3.

Pour **F.O.- DGFIP**, force est de constater qu'à l'instar des autres mouvements de mutations pour les catégories de personnels non comptables, les conséquences néfastes de la Loi de transformation de la Fonction Publique actant notamment la fin du paritarisme sont dores et déjà prégnantes..

Alors que le DG se targue de donner de la visibilité aux agents, le pseudo référentiel non exhaustif publié sur Ulysse où il apparaît que les postes comptables sont désormais accessibles aux choix, est un bel exercice de dissimulation avec une volonté délibérée de produire une information parcellaire..

En réponse à nos critiques et demandes d'informations sur le classement cible des structures à l'horizon 2023, la Directrice a indiqué qu'à ce stade l'exercice n'était pas finalisé et qu'en effet il y avait un changement d'approche sur le sujet.. mais que pour autant tout le monde serait accompagné..

F.O. DGFIP est revenu sur la première vague du NRP au sein de la DDFIP29 depuis le 1^{er} janvier 2021. Force est de constater que les difficultés qui nous remontent du terrain attestent d'un impact négatif sur les services et les agents, déjà fort éprouvés par des années de restructurations et de suppressions d'emplois. Un Comité technique local se tiendra le 19 mars prochain, **F.O.- DGFIP29** ne manquera pas d'y porter à nouveau toutes ses revendications !

ARRÊT DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS ! ABANDON DES RÉFORMES ! RETRAIT DU NRP !

